



Absences conclusion attaquant

Par **joly amandine**, le **30/03/2017** à **16:14**

Bonjour,

j'ai licencié pour faute grave l'assistante maternelle agréée de ma fille il y un an, elle m'attaque aux prudhomme pour licenciement abusif depuis aout, nous somme deja passé en conciliation mais elle ne s'est pas présenté, ni son avocat et elle n'a pas rendu les premieres conclusions, seconde convocation elle était présente et demande un délai pour les conclusion, la date etant passée elle ne les a toujours pas rendue. etant donné que c'est elle qui m'attaque et me demande 11 000 euros de dommages et interets, que va t il se passer puisqu'elle ne rend pas les conclusion ?

Par **P.M.**, le **30/03/2017** à **17:31**

Bonjour,

Je vous conseillerais de demander la radiation de l'affaire même si elle peut être réintroduite pendant 2 ans...

Par **joly amandine**, le **31/03/2017** à **09:03**

d'accord je vais voir à ca avec mon avocat
Merci beaucoup